

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
 LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
 Annonces... 25 c la ligne
 Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 2
 M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 16 Juillet 1872.

Samedi dernier, l'Assemblée nationale a adopté l'augmentation de 60 pour cent sur les patentes, demandée par M. Gaslonde et le Gouvernement, et devant produire 39 millions au Trésor. Elle a repoussé, en revanche, à une faible majorité, par 336 voix contre 309, l'augmentation de l'impôt sur la cote personnelle et mobilière et sur l'impôt des portes et fenêtres.

Nous sommes heureux de constater que les députés du Lot ont voté contre l'élévation de ces contributions diverses, refusant leur concours à la réalisation de projets mal conçus.

M. Thiers espère que ce résultat rendra indispensable l'adoption de l'impôt sur les matières premières, attendu que les sommes nécessaires à nos dépenses ne sont pas toutes trouvées. Cet espoir sera déjoué, et il faudra chercher d'autres combinaisons, si la gauche républicaine reste fidèle à son vote et à ses discours du mois de janvier nettement favorables au libre-échange. Mais, avec la gauche, il faut toujours prévoir des revirements d'opinion motivés par ses passions et ses intérêts politiques; il est à craindre que, pour flatter M. Thiers, elle ne consente à rejeter le pays dans la voie de la routine en nous faisant revenir à ces jours malheureux où le système protectionniste pesait sur la France.

ASSEMBLÉE NATIONALE

La fin de la séance de vendredi dont nous avons donné le résumé, soit par notre lettre de Versailles, soit par notre service télégraphique, a été trop importante pour que nous nous dispensions d'en reproduire le compte-rendu *in extenso* d'après le Journal officiel :

M. le Président de la République. — On ne doit pas plus douter de nous quand il s'agit du maintien de l'ordre matériel que quand il s'agit de la sauvegarde de l'ordre moral. (Vives marques d'approbation.)

M. de Belcastel. — Dans cet ordre-là, vous avez tout à faire !

M. le président de la République. — Messieurs, vous nous avez donné une forme de gouvernement qu'on appelle la République... (Oui ! oui ! à gauche. — Applaudissements)

M. de Carayon-Latour. — Non ! non ! jamais !

Voix nombreuses à droite : Non ! non !

M. Langlois. — Comment non ! Et les lois que vous avez votées !

M. Princeteau. — Il n'y a pas de forme définitive de gouvernement !

M. le colonel Chadois. — et un membre au pied de la tribune. — Si ! si !

M. le président de la République. — Je vous demande en grâce, Messieurs...

M. le comte de Ressaiguier. — Nous vous rappelons le pacte de Bordeaux !... (Agitation) et les engagements que vous avez pris sur l'honneur quand nous vous avons nommé chef du pouvoir exécutif. — (Le bruit couvre la voix de l'honorable membre.)

M. le baron Chaurand. — Il n'est pas exact

de dire que nous vous avons confié une forme de gouvernement. (Bruit croissant.) Lorsque nous avons constitué le pouvoir exécutif à Bordeaux, il a été expressément convenu que la forme du gouvernement était réservée.

(Un grand nombre de membres se lèvent à droite et à gauche et s'interpellent avec vivacité.)

M. le président de la République. — Calmez-vous messieurs !

M. le baron Chaurand. — Vous avez pris l'engagement solennel de respecter la réserve posée par l'Assemblée.

A gauche : Vous n'avez pas la parole ! — A l'ordre ! à l'ordre !

M. le vicomte d'Aboville. — On nous avait juré, à Bordeaux, devant l'histoire, qu'on ne ferait rien pour préjuger la forme du gouvernement.

M. le baron Chaurand, cherchant à dominer le bruit. — Il y a un contrat passé entre l'Assemblée et le chef du pouvoir exécutif. L'Assemblée l'a fidèlement observé, et vous, vous le violez, en affirmant la République que nous n'avons pas acceptée. (On n'entend pas ! on n'entend pas !) et que nous ne voulons pas. Aux termes du pacte de Bordeaux, nous demandons que vous retiriez cette assertion : que nous vous avons confié une forme de gouvernement qui est la République. (Le bruit continue et le tumulte augmente.)

M. le vicomte de Lorgeril, se levant. — La République nous a donné la Commune !

M. le président. — Veuillez vous asseoir, monsieur de Lorgeril.

M. le président de la République. — Calmez-vous messieurs, je vous en supplie. Si vous voulez me laisser achever ma phrase, vous verrez... (Nouvelle interruption.)

M. le marquis de Francieu. — Vous n'avez pas le droit de nous imposer la République, et nous avons le droit de protester contre vous.

M. le président de la République. — Je vais avoir fini, si vous voulez bien me laisser exprimer ma pensée.

L'honorable préopinant a parlé du maintien de l'ordre, permettez-moi d'en parler, moi aussi; vous allez voir dans quelle intention je le fais.

Je n'ai pas voulu, par ces expressions, entreprendre sur votre foi, que je connais, que je respecte profondément; j'ai voulu parler d'un fait actuel, de la forme du gouvernement...

M. Dahirel. — Elle n'est que provisoire !

M. le président de la République. — Mais, messieurs... (Nouvelle interruption.)

Messieurs, quand vous êtes devant un homme qui n'a, à aucun degré, l'intention de réveiller les passions politiques, de les froisser, de les blesser.

Un membre à droite : Et qui n'y manque jamais ! (Bruit.)

A gauche : A l'ordre ! à l'ordre !

M. le président. — Messieurs, veuillez faire silence.

M. le président de la République. — Je répète, messieurs, que je ne veux pas entreprendre sur votre foi, que je connais, que je respecte profondément...

M. Princeteau. — Dites : sur notre droit !

M. le président. — Monsieur, vous n'avez pas la prétention apparemment de faire les phrases de l'orateur; et comme il ne dit rien qui vous blesse, vous n'avez pas le droit de l'interrompre.

M. Princeteau. — J'ai la prétention de ne pas me laisser confisquer mon droit ni celui de l'Assemblée.

M. Emmanuel Arago. — Un questeur devrait maintenir l'ordre... (Exclamations et rires à droite. — C'est vrai ! c'est vrai, à gauche.)

M. le président. — Messieurs, je vous prie de laisser parler M. le président de la République. (Très bien ! à gauche.) Vous me forcerez de rappeler à l'ordre quiconque l'interrompra. L'émotion a été beaucoup trop vive et a duré beaucoup trop longtemps.

M. le président de la République. — Je respecte la foi de tout le monde, j'ai trop la connaissance des hommes, du temps, des partis divers, pour ne pas avoir appris à les respecter tous, quand

ils sont sincères et surtout quand ils font partie d'une Assemblée dans laquelle nous cherchons, en nous adressant à la partie modérée de toutes les opinions, à former une majorité de gouvernement.

Je ne voudrais blesser aucune opinion, surtout celle des hommes qui siègent de ce côté (la droite). Mais, j'ai entendu dire, permettez-moi le mot et laissez-le-moi prononcer sans tressaillir de colère, j'ai entendu quelquefois dire : C'est la République, soit, mais la République conservatrice ! (Bruit à droite. — Très bien ! très bien ! à gauche.)

Eh bien, c'est la Providence, messieurs, heureusement plus grande que nous, plus sensée que nous, plus calme que nous, qui décide de la forme des gouvernements. Vouloir entreprendre sur elle est une puérité ridicule, je dirai presque méprisable. Je n'ai pas cette prétention. Mais le fait étant donné, je vous dis : Quant à nous, tant que nous serons sous cette forme de gouvernement et que la Providence nous y maintiendra... (Mouvement.) Je ne sais quelle sera la forme future du gouvernement; mais si je puis quelque chose à celle-ci, ce sera la République conservatrice, oui, la République profondément conservatrice... (Longs applaudissements et bruyantes acclamations à gauche. — Protestations très vives à droite.)

M. Depeyre. — Et le pacte de Bordeaux !

M. le marquis de Dampierre. — Vous nous avez dit le contraire à Bordeaux, oui, le contraire, à nous personnellement !

M. le comte de Ressaiguier. — Nous restons fidèles au pacte de Bordeaux; mais vous, vous l'oubliez ! — Nous invoquons votre parole d'honnête homme ! (Agitation de plus en plus vive. — Un grand nombre de représentants de la gauche sont debout et continuent à applaudir M. le président de la République.)

M. le marquis de Mornay. — Je demande que le compte-rendu constate de quel côté sont partis les applaudissements, après les paroles de M. le président de la République.

M. Lacretelle. — La France crie bravo avec nous !

M. le président de la République. — Messieurs, calmez-vous, je vous prie ! (Bruit.) Messieurs, je vous en supplie, veuillez m'écouter !...

M. de Carayon La Tour. — Monsieur le président de la République, attendez le silence pour vous expliquer ! Répétez vos paroles de Bordeaux, et tout le monde sera satisfait !

M. le comte de Ressaiguier. — J'affirme... (Violentes réclamations sur plusieurs bancs. — Cris : A l'ordre ! à l'ordre.)

M. le président. — Veuillez, messieurs, ne pas renouveler ces incessantes interruptions.

M. le président de la République. — Encore une fois, messieurs...

M. Baragnon. — Monsieur le président, dites-nous au moins un mot qui nous dispense de vous répondre aujourd'hui ! Exclamations et murmures à gauche. Approbation à droite.)

M. le président de la République. — Je suis interpellé par un de vos amis, un des plus honorables et des plus respectés par vous et par tout le monde. M. de Carayon Latour me dit : Achevez les paroles que vous alliez dire !

M. de Carayon Latour. — J'ai dit : Répétez les paroles que vous avez prononcées à Bordeaux et tout le monde sera satisfait. (Applaudissements à droite et au centre droit.)

M. le président de la République. — Je sens comme vous qu'avant que l'Assemblée se sépare, — je le prévoyais, je ne voulais pas l'éviter, — je sens comme vous, qu'avant que l'Assemblée se sépare, il faut une explication bien précise, bien positive, une explication non pas pour quelques-uns d'entre vous seulement, mais pour vous tous, pour l'Assemblée, pour le pays ! (Oui ! oui ! — Très bien très bien !)

Quant à moi, je suis loin de la fuir; il m'est odieux de marcher dans l'obscurité... (Très bien), et surtout quand il s'agit de gouvernement, quand il s'agit du repos du pays, qui ne peut se trouver que dans la satisfaction de toutes les opinions honorables. Pour un gouvernement qui se respecte, qui veut

une force véritable, — et j'en ai besoin dans la situation actuelle plus que jamais, — il faut que toutes les obscurités disparaissent. Seulement permettez-moi de vous dire que vous êtes animés, et très justement, je ne m'en plains pas; mais reconnaissez à la vivacité de vos mouvements que, peut-être, ce n'est pas le moment de donner une interpellation calme, tranquille et juste, de ce que vous appelez le pacte de Bordeaux; remettons-là à une heure plus convenable, et vous verrez que je ne veux ni en attendre ni en changer le sens.

Je vous répéterai ce que je vous ai dit alors, je l'expliquerai complètement et je me placerais dans la réalité de la situation. (Très bien ! très bien !)

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 13 juillet.

Un incident assez vif, mais heureusement fort court, a eu lieu hier à l'Assemblée, sur ces simples mots prononcés incidemment par M. Thiers : « Vous nous avez donné une forme de gouvernement qu'on appelle la République... » L'extrême droite à bondi comme devant une violation flagrante du pacte de Bordeaux. Il est vrai que le centre droit a gardé une attitude assez calme qui a dû paraître de bon augure au président de la République. Je n'ai pas besoin de dire que les fractions de la gauche ont acclamé avec enthousiasme les paroles de M. Thiers, bien que celui-ci, expliquant ses paroles, ait déclaré qu'il n'entendait point préjuger la forme future du gouvernement, que c'était la Providence plus calme que nous, plus sensée que nous, qui décidait de la forme des gouvernements; et enfin, que s'il pouvait quelque chose à la forme actuelle, ce serait « La République conservatrice, profondément conservatrice. »

On a remarqué hier, après l'incident, un entretien entre M. Thiers et M. St-Marc-Girardin. Celui-ci, en quittant le président de la République, avait l'air assez satisfait.

Quelques instants après, dans les couloirs, M. Thiers, entouré par MM. de Kerdel, de Mornay, de Cumont, Pagès Duport et d'autres membres de la droite, protestait de ses sentiments conservateurs et laissait à tous ses auditeurs l'impression que l'incident de la séance était plutôt le pressage d'un rapprochement prochain que l'annonce d'un conflit. Il ressort, en effet, non seulement des paroles de M. Thiers à l'Assemblée, mais encore de toutes ses conversations particulières, que le maintien du *statu quo* n'est pas plus menacé par le gouvernement que par l'Assemblée. En sorte, disait hier soir un honorable député du centre droit, que nous entendons au fond beaucoup plus que nous n'en avons l'air, le malheur est que nous n'y croyons pas.

La pensée dominante ce matin dans les cercles parlementaires, c'est qu'il faut éviter toutes les discussions irritantes et n'avoir, pour le moment en vue que le succès de l'emprunt. Aussi paraît-on généralement peu favorable à la demande qui a été adressée à M. Thiers par quelques membres de l'extrême droite, de ne pas mêler les explications annoncées sur le pacte de Bordeaux à la discussion de l'emprunt et de faire venir ces explications auparavant.

M. Thiers a reçu ce matin M. de Rémusat et le général de Cissey. Il a dû avoir ensuite une conférence avec la sous-commission du budget chargée des affaires de la guerre.

L'impôt des matières premières soulève toujours les mêmes répulsions.

On lit dans Paris-Journal, du 15 juillet :

Nous disions dernièrement que les esprits étaient à l'apaisement, et que la session se terminerait très

probablement sans orages ; nous comptions et nous avions raison de compter sur le patriotisme de la majorité, et sur son désir de ne pas prononcer une seule parole qui pût être préjudiciable au succès de l'emprunt. Nous avions malheureusement oublié l'impôt sur les matières premières ; nous avions oublié que M. Thiers tient plus que jamais à obtenir le vote de cet impôt, qui ne rapportera rien ou presque rien, la discussion l'a prouvé, mais qui changera le système économique de la France.

L'impôt sur les matières premières est la seule cause de la déplorable fin de la séance de vendredi, et si M. Thiers a provoqué la majorité, ce n'est pas sans but ; il a voulu donner un gage à la gauche et la décider à renier toutes ses opinions économiques. Jeudi soir, les députés républicains qui encombraient les salons de la préfecture n'avaient pas caché au président que leur vote contre le chiffre des ventes était un vote purement politique ; ils lui avaient laissé entrevoir qu'ils n'iraient pas plus loin dans cette voie ; et pourtant M. Thiers a besoin de leur appui pour faire revenir l'Assemblée sur sa décision du 19 janvier.

C'est là, et là seulement, croyons-nous qu'il faut chercher la cause de l'émotion de vendredi ; M. Thiers s'est carrément jeté dans les bras de la gauche ; celle-ci ne pourra plus lui refuser l'appoint de ses voix lorsqu'il lui dira qu'il ne peut pas gouverner si ses idées économiques ne prévalent pas.

Et nous sommes tellement dans le vrai, que M. Thiers, à la sortie de la séance, entouré par un grand nombre de députés de la droite et du centre droit, a cherché à les calmer, et a répondu avec beaucoup de modération aux observations que lui ont été présentées par MM. de Kerdrel, Baragnon, Pagès-Duport et de Mornay.

M. de Kerdrel a dit au Président que, bien certainement, les expressions dont il s'était servi avaient mal traduit sa pensée, quand il avait indiqué à la tribune que la République était une forme de gouvernement aujourd'hui consacrée et acceptée.

M. Baragnon a ajouté que tous les partis et tous les hommes avaient le droit d'exposer leurs préférences et de préciser le but de leurs efforts, à l'exception du Président de la République, qui était le délégué et le mandataire de la totalité de l'Assemblée.

Le pacte de Bordeaux a été rappelé et défendu par M. de Kerdrel, qui est un ancien ami personnel de M. Thiers.

— Aux yeux du pays, a dit M. Pagès-Duport, vous marchez avec la gauche, et nous avons la douleur et l'humiliation, quand nous voudrions vous voir à notre tête, d'entendre chacune de vos paroles applaudie et acclamée par les hommes avec lesquels nous sommes et nous serons toujours en complet désaccord, et qui ne vous soutiennent que pour vous renverser quand vous n'aurez plus l'appui des conservateurs.

— Vous croyez donc qu'ils me couperont le cou, a dit M. Thiers en souriant.

— Pas précisément, a répondu M. Pagès-Duport ; mais ils s'empresseront de vous remplacer, s'ils deviennent les maîtres.

L'attitude de M. Thiers a été conciliante et même amicale pendant tout cet entretien. Il n'a cessé de répéter qu'il était conservateur ; bien plus conservateur qu'on ne voulait le reconnaître, et qu'il n'avait d'autre pensée que d'assurer l'ordre et de relever la France avec le concours de tous les hommes de bonne volonté. Il a raconté le travail de sa journée, qui avait commencé à quatre heures du matin, et tous les détails qu'il a donnés ont été accueillis avec une respectueuse gratitude pour les services rendus.

Enfin, il a promis, conformément à ce qu'il venait de dire à la tribune, qu'il présenterait avant les vacances un exposé de sa politique.

Sur ce point délicat, M. de Kerdrel a exprimé l'espérance que les éclaircissements qui seraient fournis, soit par M. Thiers, soit par la majorité, rassureraient pleinement le pays.

Quelques allusions ont été faites à l'emprunt de trois milliards par divers autres députés qui entouraient M. Thiers. Ils ont constaté unanimement que les dispositions de leurs départements respectifs faisaient prévoir un concours immense de capitaux, mais ils ont ajouté que la politique conservatrice était le seul gage du succès présent et futur de cette colossale opération.

La majorité ne demande pas mieux que de croire à la sincérité de M. Thiers, et à son désir de marcher à la tête du parti conservateur ; mais elle désire qu'il lui donne une preuve quelconque de sa sincérité, et qu'il cherche de rechercher les applaudissements d'une gauche radicale, plus servile que ne l'a jamais été le parlement Croupion.

Quant au rendez-vous que M. Thiers a assigné à l'Assemblée pour lui expliquer sa politique avant la prorogation, elle ne l'acceptera que si la prorogation n'a lieu qu'après l'émission de l'emprunt ; elle croit qu'elle manquerait de patriotisme, si elle acceptait une discussion qui amènera certainement de profondes émotions, et préférera, si elle doit se séparer avant l'emprunt, remettre les explications à son retour.

Alors, les députés ayant consulté leurs électeurs, ayant jugé de l'état de l'opinion publique, pourront apprécier si M. Thiers a gouverné, en leur absence, dans le sens des principes conservateurs ; ils pourront, sans craindre de nuire au crédit de la France,

discuter à fond la question de confiance et constituer avec le gouvernement cette majorité sans laquelle rien de stable ne peut être édifié.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

« Nous avons plus de prétendants qu'on ne peut en mettre sur le trône. » a dit M. le président de la République, dans sa harangue contre l'impôt sur le chiffre des affaires. Nous ne savons pas bien ce que les princes avaient à faire, même incidemment, dans un débat où la politique entre pour si peu. M. Thiers s'est oublié, sans doute, à cette attaque d'un goût contestable, par l'habitude qu'il a prise de ne plus se soucier guère de mettre d'accord son langage actuel avec sa conduite passée. Cependant, l'ancien premier ministre du roi Louis-Philippe a trop de finesse pour ne s'être pas aperçu que sa langue était allée au-delà de sa pensée, et à peine sortie de sa bouche il a cherché à ressaisir la phrase malencontreuse.

Nous ne faisons pas un crime à M. le président d'avoir parlé trop vite. Il est de ces hommes dont l'éloquence est toujours jeune et l'esprit agressif. Mais nous trouverions plaisant que l'on fit de la pluralité des princes et même des prétendants un argument contre la monarchie. La monarchie a des défauts, tous les gouvernements humains en ont. Nous ne la présentons pas comme le prototype du beau, du bien et du vrai. Nous sommes plus modestes. Nous la croyons seulement préférable, dans notre pays, étant donné notre état social, nous la croyons préférable au système républicain.

Quant à dire que « nous avons plus de prétendants qu'on n'en peut mettre sur le trône » et que par ce motif la République est l'état qui convient le mieux au pays, c'est prendre les gens pour des ignorants. En vérité, il n'y a qu'à regarder autour de soi pour voir non pas deux, trois ou six prétendants au trône, mais cent, mille et cent mille candidats à la présidence. Tout républicain est un petit président en herbe. C'est précisément cette aspiration des ambitions individuelles au pouvoir suprême qui est l'un des vices les plus considérables du système républicain.

Courrier de France.

Encore un projet d'impôt qui passe et disparaît.

Il était proposé par un honorable membre de la gauche, M. Ducarre. Il ne frappait pas également toutes les bourses ; il atteignait les transactions et respectait les salaires — à ce titre il eût obtenu sans doute les suffrages de la gauche, si la gauche était libre, si la gauche était indépendante.

Mais hélas ! Les membres de la gauche ont repoussé l'impôt sur le chiffre des affaires qui émanait de leurs rangs.

Ils iront jusqu'au bout, détruisent pièce à pièce ce système libre échangiste auquel ils ont collaboré ; demain ils voteront l'impôt sur les matières premières ; puis, si le maître l'ordonne, ils couronneront l'édifice en dénonçant tous les traités de commerce.

Assurément le vote n'a pas l'importance que certains journaux lui attribuent ; et nous ne songerions point à mettre en doute l'indépendance des députés de gauche qui ont repoussé l'amendement Ducarre, si l'organe officiel du parti ne nous faisait à ce sujet les révélations les plus naïves.

« Sauf, nous dit-il, un petit nombre d'esprits invariablement attachés à leurs préférences économiques, le parti républicain a parfaitement compris la portée du vote, et montré quel appui le gouvernement peut compter trouver en lui. »

Ainsi donc, il n'y a parmi les amis de M. Gambetta qu'un petit nombre d'esprits qui soient assez sots pour demeurer fidèles à leurs convictions.

Les autres n'ont qu'un but ; montrer au gouvernement qu'il peut compter sur eux.

Et dans le même journal, en feuilleton, un écrivain de grand mérite, flétri avec une indignation mal contenue, ce corps législatif impérial, qui se préoccupait toujours de l'opinion du maître, et jamais de la sienne propre.

Voici qui est entendu, la gauche n'a plus ni programme, ni opinions, ni principes ; elle ne sait plus que sourire et courber l'échine ; elle ne discute plus, elle obéit.

Il nous vient une idée à nous qui assistons,

spectateurs impartiaux, à cette surprenante reconstitution du grand parti des courtisans.

C'est que la gauche et le gouvernement sont en train de jouer au plus fin.

La gauche se dit : « Avalons toutes les couleuvres protectionnistes, illibérales, réactionnaires, que le gouvernement nous présentera. Proclamons, s'il l'exige, l'excellence industrielle de l'âge de pierre, et la supériorité de la hache en silex sur le fusil chassepot. Plus tard, quand nous serons les plus forts, grâce à l'appui qu'il nous aura prêté, nous le renverserons, et avec lui tout son système. »

De son côté M. Thiers pense qu'il ne peut faire triompher ses plans économiques qu'à la condition de grossir le groupe protectionniste de la droite de toutes les forces que lui offrent la gauche et le centre gauche, et sans doute, il se dit :

« La gauche et le centre gauche sont libre-échangistes, et aussi une forte partie du centre droit et de la droite. Si je laisse la question s'engager sur le terrain économique, je serai battu. — Si, au contraire, je la transporte sur le terrain politique, je peux espérer une majorité convenable, car la gauche fera ce que je voudrai, et les protectionnistes de la droite sont trop honnêtes pour renoncer dans un intérêt de parti aux opinions qu'ils ont toute leur vie défendues. »

Et peut-être aussi le chef de l'Etat se promet-il, aussitôt le but atteint, de revenir à son origine qui est conservatrice, et d'abandonner à la risée publique les députés naïfs qu'il aura déconsidérés par une série de votes réactionnaires.

S'il en était autrement, nous avouons qu'il nous serait impossible de rien comprendre à la politique actuelle de M. le président de la République.

Pays.

Les questions financières ont débordé sur le terrain politique, et un seul mot de M. Thiers a suffi pour provoquer un soulèvement extraordinaire et pour rendre nécessaires des explications que toute la France réclame avec impatience. Ce mot, qui toujours aura le triste privilège de révolter les vrais amis de l'ordre et qui ne pourra jamais vibrer dans l'air sans avoir pour immédiat écho les rumeurs désapprobatrices du grand parti conservateur, ce mot haï, détesté, redouté, était le mot : RÉPUBLIQUE !

Gazette de France.

Les républicains ont une façon à eux de jouer de M. Thiers. Ils lui font dire ce qui leur plaît, et donnent la mesure de leurs procédés politiques en falsifiant les paroles de l'homme d'Etat dont ils semblent s'être faits les officieux.

A la fin de son discours de jeudi, M. Thiers avait dit textuellement :

« En votant cet impôt, VOUS VOUS EXPOSEZ. — VOUS QUI AUREZ VOTÉ ET NON PAS MOI QUI M'Y OPPOSE, — A UNE IMPOPULARITÉ DÉSOBLANTE. »

La République française, organe du nouveau impatient qui se voit déjà en possession de l'héritage de l'oncle Adolphe, arrange cette phrase à sa manière. Il lui eût été plus avantageux que M. Thiers dit autre chose que ce qu'il a dit. Elle le fait parler comme elle entendait qu'il parlât, — ce n'est pas plus difficile que cela.

« L'un des plus curieux passages du discours de M. Thiers, d'après la République française, c'est celui où l'orateur a dit qu'il cherchait à épargner à l'Assemblée des fautes nouvelles qui ajoutassent à sa désolante impopularité. »

On le voit, la phrase de M. Thiers était regrettable au point de vue des convenances parlementaires, mais les républicains en ont fait une phrase outrageante pour l'Assemblée en la détournant complètement de sa signification.

La République française n'est pas le seul journal qui ait usé de ce procédé.

Le Siècle dit que, d'après M. Thiers, la Chambre s'est depuis longtemps exposée à une impopularité désolante.

M. Thiers savait-il bien à quoi il s'exposait quand il s'est livré à la gauche ? Le voilà réduit à l'état d'instrument entre les mains des factieux les plus violents.

L'usage que ses nouveaux amis font dès à présent de sa personnalité doit lui donner à réfléchir.

Tu l'as voulu, Georges Dandin.

Il y a quelques jours un député que nous croyons être M. Emmanuel Arago, proclamait que la grave question des impôts nouveaux, qui préoccupe à juste titre tous les contribuables français, ne constituait à ses yeux qu'une question de politique pure.

La gauche de l'Assemblée, qui, en cette circonstance, a pris M. Emmanuel Arago pour chef de file, est entrée dans la voie indiquée par ce dernier, et, reniant toutes ses convictions libre-échangistes, elle a voté sous l'étendard de MM. Gambetta, Edgard Quinet, Adam, Arnaud (de l'Ariège), Barni, Bert, Billot, Louis Blanc, Brisson, Carnot, Challemeil-Lacour, Delord, Farcy, Joigneaux, Gent, Marc-Dufraisse, Millaud, Ordinaire, Naquet, Schœlcher, Rouvier, contre l'amendement Ducarre, c'est-à-dire contre le principe de l'impôt sur les ventes !

Attendons-nous donc avant peu à voir la gauche, convertie au protectionnisme, voter l'impôt sur les matières premières !!!

Dix-neuvième siècle.

Vaincre ou fuir, il paraît que c'est le devise de nos modernes révolutionnaires.

Elle a été donnée par l'illustre Jules Vallès, dans une lettre bien curieuse que les journaux ont publiée.

Je me suis sauvé, y dit-il en substance, oui je me suis sauvé, cela est vrai. Mais il n'y a que les imbéciles pour nous le reprocher. Quand on s'est fourré dans la bagarre d'une insurrection, il n'y a que deux alternatives pour les hommes d'esprit : Vaincre ou fuir...

Nous nous en doutions un peu ; mais nous sommes bien aises de le leur entendre dire avec ce cynisme.

Qu'en pensent les niais qui se font tuer pour ces farceurs ?

Au moins, en 1832 et en 1848, les chefs se battaient à la tête de leurs soldats ; ils donnaient l'exemple et tombaient les premiers sur la barricade.

On pouvait les haïr ou les plaindre, non les mépriser.

C'est qu'ils n'avaient pris les armes que pour une idée. Ils croyaient naïvement, en tirant des coups de fusil sur les municipaux, travailler à la régénération et au bonheur de l'humanité. Grands encore dans une erreur qu'ils payaient de leur sang.

Les Jules Vallès ne songent plus qu'à mettre la main sur l'argent ; ce sont de vulgaires bandits. Le coup a manqué, ils détalent, tout prêts à revenir d'ailleurs, si l'on ne fait bonne garde.

Je n'aurais jamais cru qu'il fût possible de déshonorer le pétrole.

C'est pour de tels polissons que trente mille hommes sont morts !

Et les fils de ceux qu'ils ont menés à la boucherie continuent de les révéler comme des saints de la République ! Et un jour viendra qu'ils les nommeront à l'Assemblée !

O bêtise humaine... tu es insondable !

Journal des Débats

Dans son excellente Histoire de la presse en Angleterre et aux Etats-Unis, M. Cuhevel Clarigny remarque qu'Addison se plaignait déjà, au commencement du dix-huitième siècle, des excès de la presse. « Ces excès, dit-il, allaient croissant à mesure que la lutte des partis s'envenimait. Toutes les opinions montraient la même intolérance, le même oubli de toute retenue, et ne voyaient dans les journaux, au lieu d'un puissant instrument de propagande, qu'un moyen de blesser et de déshonorer des adversaires. » Soixante-dix ans plus tard, Franklin faisait entendre des plaintes analogues dans la jeune République des Etats-Unis. « Je vois par vos journaux, écrivait-il, que la Pensylvanie est divisée en deux partis ; que chacun d'eux attribue tous les actes publics de l'autre à des motifs criminels, et qu'ils ne semblent même pas soupçonner l'un chez l'autre l'existence d'une étincelle d'honnêteté... A lire de pareilles choses dans vos propres journaux, un étranger, s'il ne croyait pas tout, pourrait en croire assez pour conclure que la Pensylvanie a pour habitants un ramassis des coquins les plus pervers, les plus éhontés, les plus criminels et les plus querelleurs qui soient sous le ciel. En vérité, j'ai quelquefois pensé que tous ces articles étaient l'œuvre d'ennemis déguisés qui étaient venus écrire chez vous dans le dessein de déshonorer votre pays et de le rendre méprisable et odieux au monde entier. »

Il ne faudrait donc pas s'étonner plus que des

raison des violences et des insanités dont une partie de la Presse française donne aujourd'hui le spectacle. Après les terribles commotions que nous avons subies, on conçoit d'ailleurs que les esprits n'aient pas encore repris leur équilibre, et que la presse soit l'image de cet état des esprits. On sait que les révolutions et les guerres ont pour conséquence ordinaire d'augmenter la population des maisons de santé, et il n'y a vraiment pas de raisons pour que les journalistes soient plus que d'autres à l'abri de ces influences malignes.

Qu'on relise, si l'on en a le courage, les journaux de la Commune, on s'apercevra sans peine que ceux qui les rédigeaient étaient en proie à un délire malsain qui n'aurait pas manqué, en se prolongeant, d'aboutir à un état de folie chronique. On pourrait faire, du reste, la même observation sur les orateurs des clubs, et quelques-uns d'entre eux, le célèbre Allix, par exemple, et Babick l'illuminé, sont devenus complètement fous.

Chronique locale et méridionale.

Par décision de Monseigneur :
M. Mellis, vicaire à Prayssac, a été nommé curé de Gindou.
M. Blanchès a été nommé vicaire à Prayssac.

Nous recevons la lettre suivante, que nous sommes heureux de publier :

Latrayne, 12 juillet 1872.

Monsieur,

Je viens vous signaler un fait qui ne doit pas rester ignoré.

Il y a environ un mois, l'un de nos excellents députés, M. de Lamberterie, m'écrivit pour me demander le nom des blessés, soldats ou mobiles, qui, à ma connaissance, se trouvaient dans une position gênée. Je m'empressai de faire droit à cette demande, et j'apprends aujourd'hui que tous les braves jeunes gens qui ont envoyé des certificats en règle (ils sont 40 environ), ont reçu ou vont recevoir de la *commission de secours aux blessés*, chacun 200 fr. en moyenne.

Dans cette circonstance, je n'ai fait que m'acquiescer d'un devoir agréable à remplir, mais des remerciements sont dus d'abord à M. de Lamberterie et ensuite à Mesdames, la marquise de Mac-Mahon, la générale comtesse Pajol, la marquise de Houlltes et la comtesse de Sédailles, patronesses de l'œuvre, et je suis sûr de n'être qu'un fidèle interprète en leur adressant l'expression de la plus vive reconnaissance au nom de nos blessés.

Veillez recevoir l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Comte J. DE CARDAILLAC,
ex-capitaine au 70^e mobile, Chevalier de la légion d'honneur.

Le général de Bruchard, commandant les subdivisions de la Haute-Vienne et de la Corèze, est chargé de l'inspection du 7^e arrondissement de gendarmerie, dont fait partie la 12^e légion (Haute-Garonne, Lot, Tarn).

M. le général Guimar est chargé de l'inspection du 8^e bataillon de chasseurs à pied et des 34^e, 59^e 88^e et 100^e régiments d'infanterie de ligne.

Par décret du Président de la République, en date du 15 juin 1872, ont été nommés au grade de sous-lieutenant au 88^e de ligne :

- MM. Lannegrace (Antoine), en remplacement de M. Bonamy, nommé lieutenant;
- Labitte (Victor-Jules), en remplacement de M. Gaillard, nommé lieutenant;
- Fabre (Eugène-Emile), en remplacement de M. Cachès, nommé lieutenant;
- Carrau (Philippe-Ernest), en remplacement de M. Massoni, nommé lieutenant;
- Verjat (Félix-Sylvain), en remplacement de M. Vuillemot, nommé lieutenant.

Par arrêté de M. le ministre des finances, en date du 11 juillet, M. Carvillon, vérificateur de l'enregistrement et des domaines, dans le département du Jura, a été nommé inspecteur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, dans le Lot, en remplacement de M. Guillot, nommé dans la Haute-Vienne.

Le conseil d'arrondissement du département du Lot s'est réuni hier lundi.

D'après une récente décision ministérielle, les inspecteurs des bars, qui étaient autrefois à poste fixe, changeront désormais de résidence tous les ans.

Cette nouvelle organisation a pour but de faire connaître à chacun de ces fonctionnaires les ressources que présentent, au point de vue de la remonte, les diverses circonscriptions de bars.

Ces circonscriptions étant au nombre de cinq, au bout de cinq ans ces messieurs seront à même d'être parfaitement éclairés.

La Société de Secours mutuels célébrera, Dimanche prochain, 21 du courant, la fête de saint Vincent-de-Paul, son patron.

A neuf heures, elle assistera, dans la chapelle des cloîtres de l'église Cathédrale, à une messe qui sera suivie d'une allocution et de la bénédiction du Saint-Sacrement. Après la cérémonie, la Société rentrera dans le lieu ordinaire de ses séances, pour entendre le rapport de M. le président.

La Société Artistique de Cahors, qui a donné tout dernièrement une représentation si brillante au Théâtre, vient de décider que le produit de ses recettes serait exclusivement destiné aux pauvres de la ville.

Par ses soins, un certain nombre de bons de pain et de viande seront, à l'entrée de l'hiver, délivrés dans chaque quartier aux plus nécessiteux, par des membres délégués à cet effet.

En attendant, l'argent est placé et porté intérêt jusqu'à l'époque où il recevra sa vraie destination.

On ne saurait trop applaudir à cette généreuse pensée, elle mérite à la Société artistique les sympathies générales.

Les personnes qui, depuis longtemps déjà se proposaient de former une société scientifique, littéraire et artistique à Cahors, se sont réunis, le 12 juillet, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, avec l'agrément de M. le maire, et ont tenu une séance préparatoire.

Dans cette séance on a parlé des statuts indispensables à la constitution définitive d'une société. On a résolu de prendre pour modèle les statuts de la Société de Cotentin, nouvellement formée à Coutance, statuts approuvés par le gouvernement. On a écrit, à cet effet, au président de cette société.

Un membre a ensuite fait un rapport sur la découverte récente d'une trentaine de pièces romaines, fort curieuses, dans la commune de Pern. La société, après avoir entendu ce rapport exprime son regret de ne pouvoir pas acquérir ces pièces intéressantes, n'ayant encore ni budget, ni local nécessaire pour la conservation des objets antiques qui se trouvent si fréquemment dans les environs de Cahors, et qui ont été jusqu'ici pour la plupart détruits ou dispersés au grand dommage de la science et de l'histoire locale. La prochaine séance a été fixée à vendredi prochain, 19 juillet. L'ordre du jour porte la discussion des statuts qui seront présentés par une commission nommée *ad hoc*.

On nous apprend que jeudi soir, pendant l'orage qui a éclaté sur la commune de Sousceyrac, la foudre est tombée sur la maison du maire M. Piales d'Artrez. Aucune des personnes qui se trouvaient à ce moment dans la maison n'ont été atteintes, mais l'immeuble a été consumé par un incendie terrible qui s'est déclaré simultanément sur tous les points et qu'il a été impossible de conjurer.

Demain, mercredi, 17 du courant, à 4 heures du matin, un des bataillons du 88^e de ligne, en garnison à Cahors, part pour Montauban.

Son séjour dans cette ville sera de courte durée.

Ce soir, à 4 heures, sur le champ de manœuvre de la Caserne, M. le général Archinard, commandant la subdivision du Lot, a passé la revue de départ de ce bataillon.

Le 3 courant, une tentative de meurtre a eu lieu à 4 kilomètres de Bagnac. A la suite d'une rixe, le nommé Gary (Jean), âgé de 48 ans, cultivateur à Montredon, a été frappé d'un coup de couteau au bas-ventre, par le nommé Larmière (Jean), âgé de 63 ans, cultivateur à Felzins.

L'état du blessé est désespéré. Le coupable est arrêté.

Le 9 juillet courant, à 5 heures du soir, un

assassinat avec vol et noyade, a été commis au village de Girou, commune de Saint-Bressou, sur la personne de la nommée Mélanie Labrunie, âgée de onze ans, domiciliée avec ses parents au village de Girou.

La jeune fille a reçu deux blessures au front à l'aide d'un instrument contondant.

L'auteur supposé de ce crime à pris la fuite, la justice est à sa recherche; il se nomme Cayroux (Jean), dit Antoine, dit Jaccoutin, scieur de long, domicilié dudit village de Girou.

Un prix de 2,000 francs et une médaille seront décernés par la Société des agriculteurs de France en 1873, au meilleur ouvrage ou mémoire ayant pour objet d'établir, au point de vue de la production agricole, les principes théoriques et pratiques de l'irrigation, propres aux différentes contrées de la France.

Les mémoires devront être adressés au secrétariat de la Société, 8, rue Le Pelletier, à Paris, avant le 1^{er} janvier 1873.

Un prix de 3,000 fr. ou un objet d'art de même valeur, au choix du lauréat, sera décerné, en 1873, à l'inventeur d'un procédé efficace et pratique qui puisse être applicable en grande culture pour la destruction des hannetons et de leurs larves.

Nous lisons dans le *Journal de Toulouse* : La justice vient de mettre la main sur une bande qui exploitait depuis longtemps la confiance des industriels et des commerçants de notre ville.

Certains individus se présentaient dans les plus importantes maisons et y faisaient des achats assez considérables, qu'ils faisaient adresser en gare d'Auterive, de Saint-Sulpice-de-la-Pointe, etc. L'expédition était retirée par un tiers, qui la faisait revenir à Toulouse, où l'on vendait les objets ainsi escroqués. Chez un marchand de meubles du Marché-au-Bois, le sieur T... on a saisi une grande quantité de meubles et d'objets provenant de ces escroqueries.

Au nombre des victimes on compte MM. Cusson, Guitard et Hubert frères, pour des glaces et miroirs; M. Cazeneuve, maison du Bon-Pasteur; M. Ginqrais, M^{me} veuve Imbert, M. Granier pour des meubles de choix; M. Fouque pour des porcelaines, etc., MM. Balas, Martin et Rouget pour des pianos; M. Saint-André pour de la lingerie; M. Nicaud pour de l'orfèvrerie; un négociant pour 1,800 fr. de sucre, qui a été vendu à Auterive, etc., etc., etc.

On a arrêté, mardi soir, au Catelan, le nommé A..., l'un des prévenus.

En vertu d'une ordonnance de M. le Président, tous les meubles du magasin du sieur T..., ont été saisis.

L'instruction de cette affaire a commencé hier.

A Bordeaux, un individu portant encore le fameux képi de garde national, a insulté un officier de l'infanterie de ligne. On l'a provisoirement écroué à la prison municipale, en attendant que le tribunal correctionnel liquide sa situation, de façon à lui apprendre à l'avenir à respecter tout ce qui est respectable, notamment l'armée.

Les huit inspecteurs généraux des établissements de bienfaisance doivent commencer leur tournée annuelle dans les premiers jours de juillet.

Ces fonctionnaires sont chargés de recueillir dans chaque chef-lieu d'arrondissement des renseignements statistiques relatifs au nombre des indigents et aux ressources financières des hospices, hôpitaux, asiles et bureaux de bienfaisance.

Les états détaillés dressés par les inspecteurs généraux seront ensuite communiqués à la commission parlementaire, chargée de procéder à une enquête sur les améliorations qu'il conviendrait d'introduire dans le régime de l'assistance publique.

Nous lisons dans le *Mémorial des Pyrénées* :

Douze Espagnols armés ont attaqué nos bergers sur une montagne du canton d'Accous; ils en ont blessé deux grièvement.

M. le lieutenant de gendarmerie d'Oloron s'est immédiatement rendu sur les lieux à la tête de quelques hommes. Les malfaiteurs sont recherchés. La justice avertie procède à une information.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 6 au 13 Juillet 1872.

Naissances.

Pradère (Jean-Edouard), rue Rempart. — Foubert (Théodore-Georges), rue Fénélon. — Raygasse (Fran-

çois), rue des Mirepoises. — Dides (Louis-Jean-Edouard), naturel, rue Nationale. — Besse (Jean-Pierre), aux Hortes.

Mariages.

Roques (Louis) et Falguères (Marguerite). — Delsol (Pierre) et Berthoumieux (Marie), dite Marguerite. — Soupa (Antoine) et Bosc (Jeanne).

Décès.

Rouquié (Marie), rentière, 80 ans, célibataire, place St-Maurice. — Larroque (Marguerite), 75 ans, à Labarre. — Faurie (Antoine), propriétaire, 69 ans, rue Lestieu. — Jouclas (Géraud), cordonnier, 72 ans, rue du Château. — Brassac (Pétronille), 56 ans, St-Georges. — Grèzes (Fidèle), 2 ans 4 mois, rue des Boulevards. — Blanc (Adrienne), 2 mois, rue des Badernes.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Dernières nouvelles

(Service spécial du Journal du Lot.)

La dépêche suivante donne quelques détails sur le banquet présidé, à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), par M. Gambetta.

Après avoir voté l'augmentation de l'impôt sur les portes et fenêtres, M. Gambetta a trouvé qu'il était bon de lancer quelques phrases sonores à la tête du peuple français, dont il venait de défendre si bien les intérêts!!

La Ferté-sous-Jouarre, le 14 juillet.

Au banquet qui a été donné aujourd'hui, à l'occasion de l'anniversaire de la prise de la Bastille, M. Gambetta, répondant au toast porté par M. Rousselle, rappelle les efforts des hommes de la Révolution, efforts qui doivent nous stimuler.

Il s'attache à justifier la Révolution contre les calomnies de ses ennemis; il signale particulièrement la ligue de l'Eglise et de la monarchie contre la Révolution; il affirme la nécessité de rejoindre et d'unir toutes les parties, toutes les branches du parti républicain contre ses ennemis qui cherchent à le diviser.

« Il faut, continue l'orateur, reconstituer l'union des classes moyennes et rétablir la grandeur morale et matérielle de la France, par l'instruction laïque et obligatoire, par le service militaire universel et la fondation définitive de la République, par la fédération et la coopération des habitants de la ville et des campagnes. » M. Gambetta signale le caractère conservateur de la République qui, loin de nier la propriété, la constitue sur sa véritable base.

Il insiste spécialement sur la nécessité d'inaugurer une politique de conciliation et de concorde qui soit couronnée par l'amnistie.

Versailles, 15 juillet 1872, 5 h. 15 m.

La discussion des nouveaux impôts continue.

L'Assemblée a repoussé un amendement qui tendait à augmenter, mais dans des proportions moindres, que M. Gaslonde et le gouvernement dont le projet a été rejeté, l'impôt sur la cote personnelle et mobilière, et l'impôt sur les portes et fenêtres. En outre, cet amendement frappait la propriété foncière directement.

La gauche a voté pour la triple augmentation; la droite et le centre droit ont voté contre. Cela ne surprendra personne.

M. Vitet dépose le rapport sur le projet de loi relatif à l'Emprunt de trois milliards.

La commission du budget, d'accord avec le gouvernement, a décidé que la souscription serait publique. Elle est d'avis que les termes pour les versements soient plus longs que ceux de l'Emprunt précédent de deux milliards.

L'Assemblée décide de procéder immédiatement à la discussion et au vote.

Dépêche Télégraphique

Paris, 16 juillet, 12 h.

Hier, à la fin de la séance, l'Assemblée a voté l'Emprunt de trois milliards, presque sans discussion.

Bourse de Paris.

Paris, 16 juillet 1872, soir.

Rente 3 p. 0/0	54,10
— 4 1/2 p. 0/0	76,30
— 5 p. 0/0	84,50

Annonces

HUILES D'OLIVE DE NICE



Vente directe aux consommateurs
La Maison **E. LAMBERT et C^e**, à Nice,
Fabrique et Expédie la vraie Huile d'olive.
HUILE VIERGE, l'estagnon 50 lit., 125 fr.; 25 lit., 75 fr.
HUILE FINE, l'estagnon 50 lit., 100 fr.; 25 lit., 60 fr.
HUILE A GRAISSER en fûts, 125 fr. les 100 lit.
Franco en gare de l'acheteur. — Paiement 30 jours
ou escompte 5 0/0 comptant.

Pour paraître le 5 juillet : 10 centimes la
livraison : **LE PROCES BAZAINE**. — En vente :
rue Dauphine, 20, à Paris et chez tous les
libraires.

Le grand procès qui va s'ouvrir à Versailles devant
le Conseil de guerre, voté par l'Assemblée nationale,

le 16 mai 1872, sera une des pages les plus dramati-
ques de l'histoire contemporaine : jamais intérêt plus
poignant ne se sera attaché à un débat judiciaire.

Nous recueillerons et reproduirons chaque jour
fidèlement le compte-rendu de ces débats.

Mais avant le procès, il y a ce que nous appelle-
rons : les préliminaires du procès. C'est-à-dire, les
documents biographiques et historiques de la cause.
Nous les avons tous réunis, en voici le sommaire :

Introduction. — Biographie. — Les batailles sous
Metz. — L'intrigue de M. Régner. — Le général
Bourbaki à Londres. — Le général Boyer au quar-
tier général du roi de Prusse. — Agitation à Metz
et dans l'armée. — Le protocole de la capitulation.
— Les derniers jours de Metz.

La circulaire de M. Gambetta. — Le rapport de M. de
Valcourt, inséré au *Moniteur officiel*. — Protesta-
tions de l'armée. — Lettre de Bazaine datée de
Cassel. — Rapport officiel de Bazaine publié à Ber-
lin. — Le maréchal Bazaine jugé par le général
Changarnier. — La déposition de M. Rouher de-
vant la commission du 4 septembre. — Décret de
Bordeaux renvoyant Bazaine devant une commis-
sion.

Le conseil d'enquête sur la capitulation. — Lettre

de Bazaine à M. Thiers, demandant des juges. —
Le maréchal Bazaine se constitue prisonnier. — La
maison de l'avenue de Picardie à Versailles. —
Discussion et vote de la loi sur le conseil de guerre.
L'article 209 du Code militaire. — Le général Ri-
vière chargé de l'instruction. — Les plans de Metz
et des batailles. — 2,400 pièces. — Les éphémé-
rides de l'instruction.

Cette première partie formera huit livraisons de
16 colonnes chacune, ornées de portraits, vues plans
etc.

Il paraîtra 2 livraisons par semaine à partir du
5 juillet.

La seconde partie faisant suite, et également illus-
trée : **LE PROCES BAZAINE**, paraîtra par livrai-
sons semblables le lendemain de chaque audience.

Le tout formera un beau volume illustré, avec ti-
tre et table analytique des matières.

Le **Temps**, dont les principaux rédacteurs
politiques sont toujours MM. A. Nefftzer, Ed.
Scherer, André Cochut, Georges Jeannerod,
Ulysse Ladet, Alfred Marchand, Maurice Block,

L. Montigny, Le Reboullet, J. Hébrard, etc.,
etc., et dont les correspondances étrangères et
la partie littéraire ont une valeur reconnue, va
publier :

Lettres politiques, par M. P. LANFREY.
Notes sur l'Angleterre, par M. H. Taine
*Le Siège de Paris, journal d'un officier
de marine*.
Le Blessé, roman, par M. HECTOR MALOT.

Le **Temps** annonce qu'il donne à tous ses
abonnés nouveaux tout ce qui a paru du beau
roman de Georges Sand : **Nanon**, dont il
poursuit et va terminer la publication, et en
même temps l'analyse complète (avec repro-
duction des principales dépositions) de l'en-
quête parlementaire sur les événements du 18
mars. — Bureaux : Faubourg Montmartre, 10.
— Trois mois, 17 fr.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ D'AGREMENT ET DE RAPPORT

APPELÉE CHATEAU DE FLOIRAC

Située commune de Floirac, canton de Martel (Lot), sur les bords fertiles et magnifiques de la Dordogne, entre les stations
de Montvalent et de Saint-Denis (ligne de Périgueux à Capdenac), à 36 kilomètres de Brives et 3 heures de Périgueux,
par le chemin de fer.

PRIX : 50,000 FRANCS

Les bâtiments comprennent :

- 1° Une Maison d'habitation, de construction moderne,
sur le point culminant de la propriété, avec terrasse
au pourtour, d'où l'on a de tous côtés une vue admi-
rable et très-étendue, intérieur confortable et bien dis-
tribué.
- 2° Un Bâtiment renfermant : écurie, remise, loge-
ment au-dessus composé de trois chambres et d'une
cuisine.
- 3° Une vieille et haute Tour, contenant l'escalier en
pierre de l'ancien château

- 4° Bâtiments ruraux, consistant en : grange, étable
et remise pour les machines agricoles.
 - 5° Manège couvert, au-dessus d'un puits, avec ma-
chine élévatoire conduisant l'eau dans la maison d'ha-
bitation au moyen d'un réservoir établi dans la vieille
tour, à 35 mètres plus haut que le puits.
- La propriété, dont une grande partie du terrain est
d'une fertilité rare, donne comme produits : du blé,
des prairies artificielles, du tabac, des betteraves, noix
et maïs, des légumes et de beaux fruits, dont la vente

annuelle pour ces deux derniers produits est de 550 fr.
Une grande portion de la superficie totale forme un
coteau d'environ 3 hectares, unique dans le pays pour
le rapport qu'il peut donner en vignes, comme qualité
et quantité. Actuellement une partie de ce coteau est
plantée et produit d'excellent vin.
Près la maison d'habitation est un parterre avec pièce
d'eau. La propriété du côté de la Dordogne, est bordée
d'une importante muraille en terrasse, faisant face au
Puy-d'Issolu, autrefois Uxellodunum.

S'adresser à M. Henri NALET, architecte à Périgueux, rue Neuve-des-Jacobins.

En Vente chez tous les libraires

LES RURAUX

(Dialogue entre un Maire et un Candidat à la députation.)

Brochure politique de 40 pages

par Léon VALÉRY, de Lalbenque

20 centimes.

ENVOI FRANCO PAR LA POSTE : 25 centimes.

A VENDRE

Au lieu D'ARAMONT (dit de la Bordeneuve du Lard),
au 7^e kilomètre, route de Lalbenque, près Cahors.

1° Un Domaine assorti en Maison,
Séchoir, Caves, Écurie, Grange et
Porcherie, Terres ordinaires et à ta-
bac, Vinière, Vignes labourables en
plein rapport, eaux abondantes.

Situées sur un plateau élevé avec
pente très douce, elles ne sont ex-
posées ni à la gelée, ni aux ravines ;
leur travail est des plus économi-
ques.

2° Plusieurs parcelles de Vignes
contiguës, âgées de dix ans et en en-
tier labourables.

On accordera toutes facilités de
paiement.

Le rendement de ces vignes (12
hectares) est de 80 à 100 barriques.

S'adresser tous les Dimanches sur
les lieux à M. FOURNET, proprié-
taire ou à son représentant.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 412 pages..... 1 fr.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine.
D^o pôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

1^{fr} 50 LE FLACON
DÉSINFECTANT
ANTI-PUTRIDE

PHÉNOL-BOBŒUF

3^{fr} 50 LE LITRE
HÉMOSTATIQUE
INSECTICIDE

GUÉRIT : Brûlures, Coupures, Fiqures, Morsures venimeuses, Maladies de peau (dartres, etc.), Epidémies (petite vérole, choléra, etc.). Chez les ANIMAUX, il guérit : PESTE BOVINE, Couronnements, Démangeaisons, Roux-vieux, Gale, Craquard, Javart, Piétin, Pèpie, Sang-de-rate, Typhus, etc. il assainit : Écuries, Poulailiers, Colombiers, Chenils, etc., qu'il purge de tous insectes.
Paris, 9, rue BUFFAULT et dans toutes les Pharmacies, Drogueries, Herboristeries.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot
aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement
et du Département, dressé en exécution de
l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

A VENDRE D'OCCASION

UN BEAU PHAETON

Roue à patente double, un Bréach
neuf et autres voitures ; Harnais neufs,
fins et ordinaires ; et d'occasions, Sel-
les, Brides et tout ce qui concerne la
Sellerie le tout bien bon marché.
L'on se charge de tout ce qui con-
cerne la partie de Carrosserie.

S'adresser à M. Emile Escudé
carrossier, galerie de Fontenille,
Cahors.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom